



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

JM/LW

P.V. ENEJER 31
P.V. SASP 34

**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Commission de la Santé et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2020

Ordre du jour :

1. 7531 Projet de loi portant :
1° organisation d'études spécialisées en médecine à l'Université du Luxembourg
2° modification de la loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire
3° modification de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles
- Rapporteur : Madame Francine Closener, Monsieur André Bauler
- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat
2. Points 2. à 4. uniquement pour la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Adoption des projets de procès-verbal des réunions jointes des 16, 24 et 25 juin 2020 et 1^{er} juillet 2020
3. Echange de vues au sujet de l'enquête sur les impacts socio-économiques de la crise du Covid-19 (demande du groupe politique CSV du 19 juin 2020)
4. Divers

*

Présents : M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Francine Closener, M. Georges Engel remplaçant Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Paul Galles, M. Marc Hansen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, Mme Octavie Modert, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Gilles Baum, Mme Francine Closener, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jeff Engelen, M. Fernand Etgen remplaçant Mme Carole Hartmann, M. Claude Haagen, M. Marc Hansen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, Mme Josée Lorsché, membres de la Commission de la Santé et des Sports

M. Léon Diederich, M. Pierre Misteri, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Mme Paule Flies, M. Laurent Mertz, du Ministère de la Santé

Mme Aline Muller, Directeur général, Mme Véronique Van Acker, du « Luxembourg Institute of Socio-Economic Research » (LISER)

Mme Lynn Strasser, du groupe parlementaire DP

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, Mme Martine Hansen, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Marc Baum, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Carole Hartmann, M. Georges Mischo, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de la Santé et des Sports

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

*

1. 7531 **Projet de loi portant :**
1° organisation d'études spécialisées en médecine à l'Université du Luxembourg
2° modification de la loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire
3° modification de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles

• ***Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat***

La Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la Commission de la Santé et des Sports procèdent à l'examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat, émis le 10 juillet 2020. Elles constatent que le Conseil d'Etat se dit en mesure de lever les oppositions formelles émises dans son avis du 26 mai 2020. Par ailleurs, aucun des treize amendements parlementaires introduits le 1^{er} juillet 2020 ne suscite des observations supplémentaires de la part de la Haute Corporation quant au fond.

Concernant l'amendement 12 relatif à l'article 18, points 6° et 7° nouveaux, le Conseil d'Etat signale, à l'endroit du point 7° nouveau, phrase liminaire, qu'il y a lieu d'écrire, du point de vue de la légistique formelle :

« 7° A l'article 26, le paragraphe 1^{er} est remplacé par la disposition suivante : »

Les représentants ministériels proposent de tenir compte de cette recommandation.

- **Echange de vues**

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- Mme Octavie Modert (CSV), constatant que le vote du projet de loi sous rubrique en séance plénière de la Chambre des Députés est prévu pour la semaine du 20 juillet 2020, se renseigne sur les raisons pour lesquelles le Gouvernement insiste sur une mise en vigueur rapide de la loi en projet. L'intervenante estime que l'adoption du projet de rapport afférent en réunion jointe des Commissions le 20 juillet 2020 est prématurée et devrait être reportée à l'automne 2020, afin de permettre aux Députés d'obtenir les informations supplémentaires relatives aux nombreuses questions qui se posent dans ce contexte, notamment concernant les points suivants :

- les raisons pour lesquelles il est nécessaire d'offrir deux programmes de formation dans la discipline de médecine générale ;
- la durée du programme d'études menant au diplôme d'études spécialisées en médecine dans la discipline de la médecine générale ;
- le contenu des activités de recherche dans la discipline de la médecine générale ;
- les spécialités médicales dans lesquelles le Luxembourg risque d'être confronté à une pénurie dans un proche avenir ;
- les raisons pour lesquelles le diplôme d'études spécialisées en médecine ne confère pas le grade académique de docteur ;
- les explications utiles que pourrait fournir dans ce contexte le directeur de l'enseignement médical de l'Université du Luxembourg, qui devrait avoir l'occasion de s'exprimer devant les Commissions.

Les représentants du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche expliquent qu'une adoption de la loi en projet dans les meilleurs délais permet à l'Université du Luxembourg d'entamer, dès la rentrée académique 2020/2021, les travaux préparatoires en vue de la mise en place des programmes d'études menant aux diplômes d'études spécialisées en médecine dans les disciplines de l'oncologie médicale, de la neurologie et de la médecine générale. De même, une entrée en vigueur rapide de la loi en projet permettra aux médecins en voie de formation de bénéficier sans tarder de la hausse des indemnités de stage y prévue. Par ailleurs, il convient de remplacer par une loi les dispositions figurant actuellement au règlement grand-ducal du 26 mai 2004 déterminant les conditions d'accès, les études ainsi que les conditions de réussite de la formation spécifique en médecine générale. Force est en effet de constater qu'au vu des dispositions constitutionnelles actuelles et des interprétations y relatives, le renvoi à un règlement grand-ducal n'est plus conforme au principe de la matière réservée à la loi, étant entendu que tant la santé que l'enseignement sont de telles matières. Finalement, la loi en projet permet de pallier une mise en demeure de la Commission européenne, dans laquelle il est critiqué que le Grand-Duché n'ait pas transposé adéquatement en droit national les dispositions de l'article 10, points b) et d) de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Concernant l'attribution du grade académique de docteur ou PhD aux détenteurs du diplôme d'études spécialisées en médecine, le représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche donne à considérer qu'alors que les candidats à un doctorat dédient l'intégralité de leurs études à la recherche, celle-ci ne constitue qu'une petite partie de la formation clinique des médecins en voie de formation visés par le présent projet de loi. Signalons par ailleurs que les programmes d'études spécialisées en médecine ont un caractère fortement professionnalisant, qui n'est guère compatible avec les exigences des

formations menant à un doctorat ou PhD pour l'obtention desquels la défense d'une thèse est par ailleurs requise.

Concernant la nécessité de maintenir deux programmes de formation menant au titre professionnel de médecin-généraliste, le représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche explique que les études menant au master en médecine générale, d'une durée de trois ans, visent à éviter une éventuelle pénurie de médecins-généralistes qui résulterait du fait de l'augmentation d'une année de la durée des études spécialisées en médecine générale par rapport à la durée de la formation spécifique en médecine générale actuellement enseignée à l'Université du Luxembourg, qui est de trois ans. Il convient par ailleurs de constater que certains médecins en voie de formation en médecine générale n'ont pas l'ambition d'effectuer des activités de recherche, et préfèrent « travailler au chevet du patient ». Dès lors, il ne semble pas indiqué d'abandonner, au stade actuel, le modèle de formation triennal, qui a fait toutes ses preuves. L'introduction de la formation menant au diplôme d'études spécialisées en médecine dans la discipline de la médecine générale, d'une durée de quatre ans, vise en revanche à garantir une adéquation entre les acquis d'apprentissage du programme d'études afférent avec les descripteurs du cadre luxembourgeois des qualifications. Ce programme d'études vise en premier lieu les médecins en voie de formation décidés à poursuivre leur carrière académique en vue d'un éventuel doctorat ultérieur.

Prenant acte des explications des représentants ministériels, Mme Octavie Modert (CSV), de concert avec M. Fernand Kartheiser (ADR), donne à considérer que rien n'empêche l'Université du Luxembourg d'entamer d'ores et déjà les travaux préparatoires précités, même dans l'hypothèse du report du vote de la loi en projet au début de la session ordinaire 2020-2021. De même, le fait de signaler à la Commission européenne l'adoption prochaine d'une loi afférente devrait suffire pour désamorcer la procédure d'infraction entamée pour non-transposition adéquate de la directive 2005/36/CE précitée.

Concernant les spécialités médicales dans lesquelles le Luxembourg risque d'être confronté à une pénurie dans un proche avenir, le représentant du Ministère de la Santé renvoie à l'étude sur l'état des lieux des professions de santé et des professions médicales, commandée en décembre 2018 par le Ministère de la Santé, selon laquelle 89 pour cent des neurologues actuellement en exercice risquent de partir à la retraite dans les quinze années qui viennent. Le taux de départ à la retraite parmi les oncologues ou internistes est à peu près similaire, de sorte qu'il semble pertinent de concentrer dans une première phase le développement de la formation spécialisée en médecine sur les deux spécialités précitées, d'autant plus qu'il ne s'agit que d'une première étape dans un processus en constante évolution. En effet, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que le Ministère de la Santé sont décidés à poursuivre leurs concertations afin de détecter les formations pour lesquelles la création de programmes d'études menant au diplôme d'études spécialisées en médecine auprès de l'Université du Luxembourg s'impose.

- En réponse à une question de Mme Octavie Modert (CSV), le représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche explique que selon les accords bilatéraux en vigueur, trente-quatre places sont actuellement réservées auprès des universités françaises pour des étudiants résidant au Luxembourg qui, après avoir réussi leur première année en médecine à l'Université du Luxembourg, y seront admis en deuxième année. Le nombre de places disponibles en deuxième année d'études en médecine en Communauté française de Belgique est de quinze, alors qu'il est de trois en Allemagne. Par ailleurs, il est convenu que la France réserve à partir de l'année académique 2023/2024 vingt-cinq places en deuxième cycle d'études médicales pour les étudiants de l'Université du Luxembourg détenteurs du bachelor en médecine. Des pourparlers similaires sont en cours avec les représentants de la Communauté française de Belgique. La situation est différente en Allemagne, où les négociations se déroulent au niveau des Länder.

*

Suite à la demande de Mme Octavie Modert (CSV) de retirer l'adoption du projet de rapport relatif au projet de loi sous rubrique de l'ordre du jour de la réunion jointe des Commissions du 20 juillet 2020, le Président de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. Gilles Baum (DP), propose de maintenir ledit point à l'ordre du jour de ladite réunion jointe et de discuter avec les Ministres compétents sur l'opportunité d'un éventuel report des débats et du vote du projet de loi en séance plénière.

2. Points 2. à 4. uniquement pour la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Adoption des projets de procès-verbal des réunions jointes des 16, 24 et 25 juin 2020 et 1^{er} juillet 2020

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont adoptés.

3. Echange de vues au sujet de l'enquête sur les impacts socio-économiques de la crise du Covid-19 (demande du groupe politique CSV du 19 juin 2020)

Le Président de la Commission, M. Gilles Baum (DP), donne la parole à M. Paul Galles (CSV) qui explique que son groupe parlementaire a souhaité avoir de plus amples informations au sujet de l'enquête sur les impacts socio-économiques de la crise du Covid-19, initiée par le « *Luxembourg Institute of Socio-Economic Research* » (LISER) et l'Université du Luxembourg, ceci afin d'avoir une meilleure compréhension des données collectées ainsi que de leur interprétation.

Les représentantes du LISER présentent les grandes lignes de ladite enquête, pour les détails de laquelle il est renvoyé au document figurant en annexe du présent procès-verbal. A noter que ladite enquête, lancée dans le cadre de la « *Task Force Research Luxembourg* », a comme objectif de mieux appréhender l'ampleur des impacts socio-économiques de la pandémie de Covid-19, de définir le portrait des personnes le plus durement touchées et d'éclairer les décisions politiques qui s'imposent par la suite. L'enquête, qui a été menée en ligne, s'est adressée aux résidents et travailleurs frontaliers et portait sur quatre modules : le travail et l'emploi, la mobilité, la santé et le mode de vie, les interactions ou équilibres au sein des ménages. Une première vague de collecte de données a eu lieu pendant le confinement, suivie d'une deuxième vague pendant le déconfinement. Une troisième vague de collecte de données était prévue pour la période dite « post-pandémique ». Or, au vu de la recrudescence récente du nombre d'infections au virus Covid-19, les chercheurs ont décidé de fusionner les données collectées lors des deux premières vagues (entre le 27 mai 2020 et le 5 juillet 2020). Une nouvelle vague de collecte de données est envisagée, qui porterait sur le vécu des personnes sondées pendant la période de recrudescence.

Etant donné que les femmes, les diplômés de l'enseignement supérieur et les salariés sont surreprésentés parmi les répondants participant à l'enquête en ligne, les chercheurs du LISER et de l'Université du Luxembourg ont été obligés de procéder à une pondération des réponses afin d'obtenir des échantillons représentatifs de la population.

Ainsi, les réponses concernant le module « travail et emploi » donnent lieu, entre autres, aux résultats suivants :

- un échantillon représentatif de 62 pour cent des répondants dit ne pas avoir de craintes par rapport à la sécurité de son emploi dans un proche avenir ;
- un échantillon représentatif de 23 pour cent des répondants déclare avoir annulé ou reporté l'achat de biens durables pour des raisons économiques ;
- 39 pour cent des répondants accepteraient une hausse de l'impôt sur le revenu en tant que geste de solidarité financière.

- **Echange de vues**

- En réponse à une question de Mme Octavie Modert (CSV), les représentantes du LISER expliquent que le report d'achat de biens durables peut avoir des raisons économiques objectives – les répondants ont effectivement subi des pertes de revenu en raison de la pandémie – que des raisons subjectives, puisqu'une situation de crise peut donner lieu à des comportements moins rationnels.

- Suivant une interrogation de M. Paul Galles (CSV), il est expliqué qu'une pondération des données collectées en fonction du revenu des répondants est prévue, de même qu'une étude comparative avec des enquêtes similaires à l'étranger.

*

Faute de temps, il est décidé de poursuivre l'échange de vues lors de la réunion de la Commission du 22 juillet 2020.

4. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Luxembourg, le 17 juillet 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Joëlle Merges

Le Président de la Commission de l'Education nationale,
de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche,
Gilles Baum

Le Président de la Commission de la Santé et des
Sports,
Mars Di Bartolomeo

Annexe :

Présentation : « Les impacts socio-économiques de Covid-19 : la collecte des données dans le cadre du projet SEI »

Les impacts socio-économiques de COVID-19: La collecte des données dans le cadre du projet SEI

LANCEMENT DE L'ENQUÊTE SUR LES IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA CRISE DU COVID-19 !



Dans le cadre la Task Force Research Luxembourg, le LISER et l'Université du Luxembourg (avec le soutien du FNR) lancent une grande enquête sur le vécu et les attentes des familles, et sur leurs attentes pour la suite.

➔ PARTICIPER À L'ENQUÊTE



Cette **grande enquête** en ligne est à destination de tous les résidents de 16 ans et plus (toutes catégories confondues : travailleurs, étudiants, retraités, lycéens, ...) car tous les avis comptent et toutes les informations sont précieuses. L'enquête est également accessible aux travailleurs frontaliers, eux aussi frappés par cette crise. L'étude porte notamment sur la santé (physique et mentale), l'emploi et le mode de travail, les activités quotidiennes, la mobilité et les interactions familiales.

Les réponses collectées permettront de mieux appréhender l'ampleur des impacts socio-économiques de la pandémie, de dresser le portrait des personnes le plus durement touchées, et permettront ainsi d'éclairer les décisions politiques importantes qui devront encore être prises dans les semaines et les mois qui viennent.

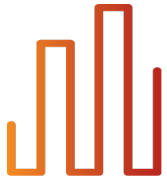
Cette étude est réalisée sur une base volontaire et anonyme, et comptera deux phases :

- L'enquête en ligne dès aujourd'hui sonde l'expérience récente de confinement et de sortie de confinement.
- Une deuxième phase est prévue lorsque la vie aura repris un rythme normal et que l'on pourra prendre du recul sur les événements.

Répondre à ce questionnaire prend une vingtaine de minutes. Plus les réponses seront nombreuses et précises, plus les résultats de l'analyse seront fiables.

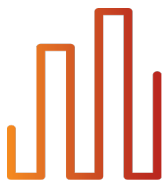
Nous comptons sur des répondants nombreux et motivés !





Le projet SEI

- Financé par le *FNR COVID-19 fast track call*
- Collaboration entre le LISER et l'Université de Luxembourg
- Responsables de projet: Martin Dijst (LISER) & Conchita D'Ambrosio (Uni.lu)
- Consortium initial:
 - LISER: Andrea Albanese (LM), Martin Dijst (UDM), Marc Suhrcke (Health), Veronique Van Acker (UDM), Philippe Van Kerm (LC)
 - Uni.lu: Conchita D'Ambrosio (FLSHASE), Claus Vögele (FLSHASE)
- A travers la *COVID-19 Research Luxembourg taskforce*, le consortium s'est élargi avec:
 - Ludivine Martin (LM-LISER), Sam Cosaert (LM-LISER) & Irina Gewinner (FLSHASE-Uni.lu)

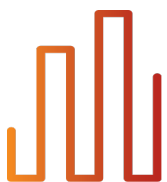


L'enquête SEI

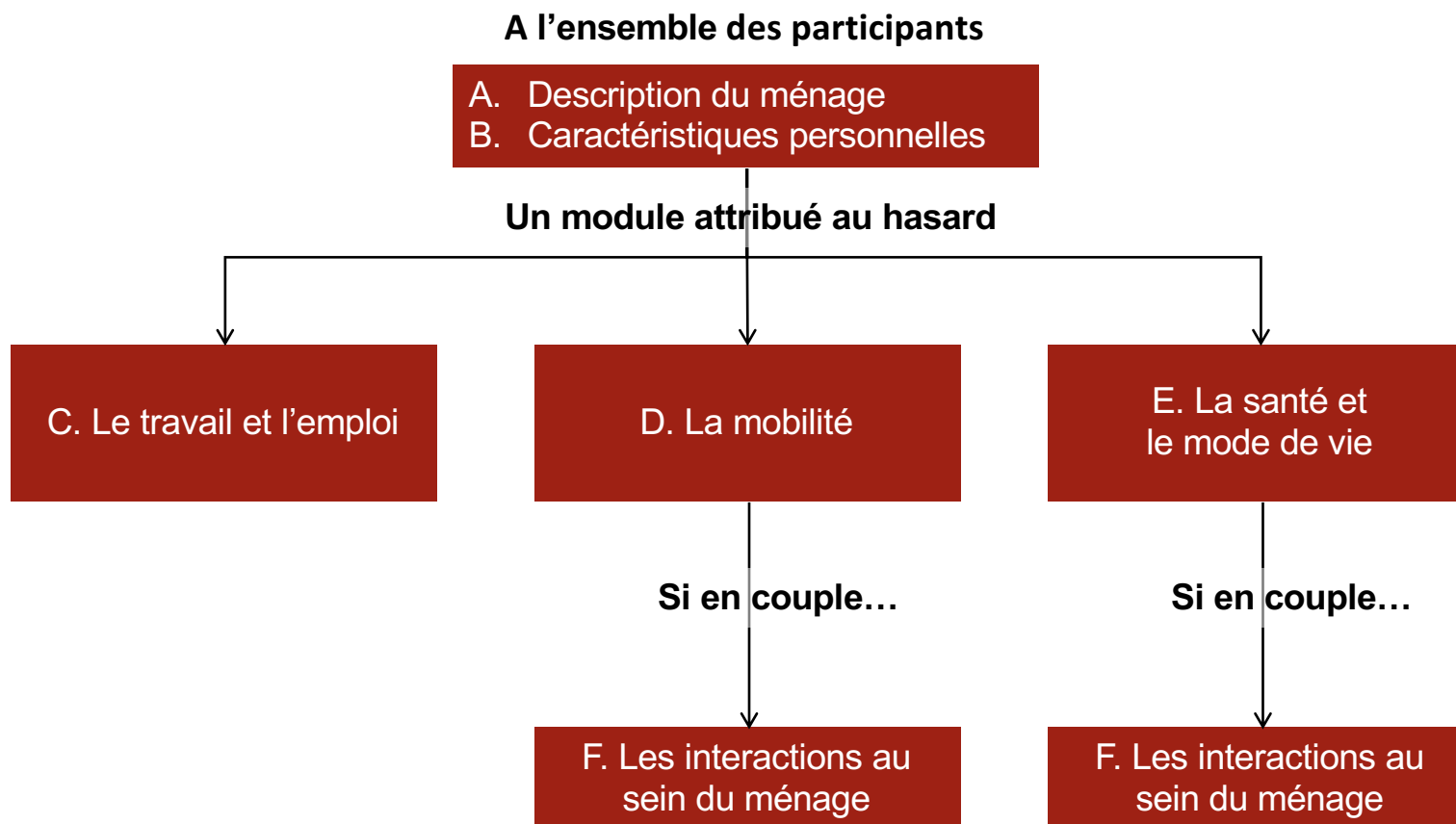
- Les impacts socio-économiques sont très divers, mais dans notre étude, nous nous sommes concentrés sur **4 axes**:
 - Le travail et l'emploi
 - La mobilité
 - La santé et le mode de vie
 - Les interactions/équilibres au sein des ménages

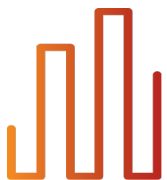
- Une série d'enquêtes, ou un seul grand questionnaire ?





L'enquête SEI





L'enquête SEI

L'idée initiale

3 vagues de collecte de données
À travers une enquête en ligne

Vague 1
confinement



Vague 2
déconfinement



Vague 3
post-pandémique



Statut actuel

Vagues 1 et 2 combinées
Vague 3 ??

Vague 1
confinement



Vague 2
déconfinement



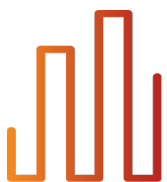
Vague 3
post-pandémique



27 mai – 5 juillet 2020

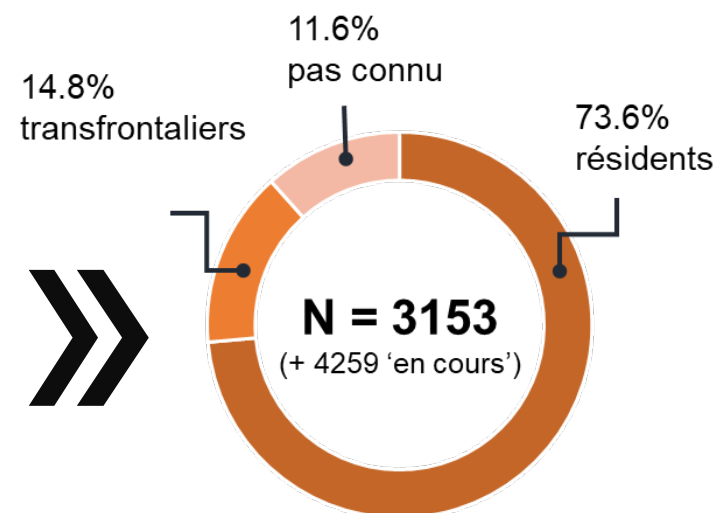
??

Le nettoyage de données a commencé

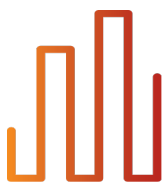


L'échantillonnage

- Tous les résidents et les transfrontaliers (travailleurs et étudiants), âgés de 16 ans et plus
- Diffusion de l'enquête: communiqué de presse + campagne à travers les médias sociaux



600 à 800 réponses par module



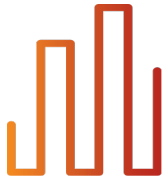
Le profil des répondants



Surreprésentation:

- des femmes
- des diplômés de l'enseignement supérieur
- des salariés

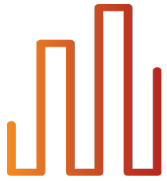
Moyenne d'âge: 45 ans



Les questions et les analyses potentielles

1. Qui est le plus touché d'un point de vue socio-économique par le COVID-19 ?

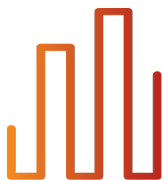
- Analyse de l'inégalité en termes d'impacts du COVID-19
- Indicateurs de l'inégalité inclus dans l'enquête:
 - indicateurs classiques: par ex., niveau d'éducation, revenue, situation professionnelle
 - ... mais aussi indicateurs liée à la situation du logement:
 - Type de logement
 - Disponibilité de l'espace extérieur
 - Taille de logement
 - Régime d'occupation
 - % du revenu consacrée au loyer ou à l'hypothèque



Les questions et les analyses potentiels

2. La variation spatiale de l'impact socio-économique du COVID-19 ?

- Analyse spatiale de l'impact de COVID-19
- Les répondants ont été invités à fournir leur adresse
 - pays
 - municipalité
 - ... mais aussi le code postal et le nom de la rue → *traitement conforme aux règles RGPD !*



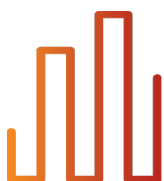
MODULE C – Le travail et l'emploi

Sous-thèmes:

- **L'emploi et les conditions de vie**
- **La détresse financière, perceptions et attentes**
- **La solidarité financière**
- **Les pratiques numériques/digitales**

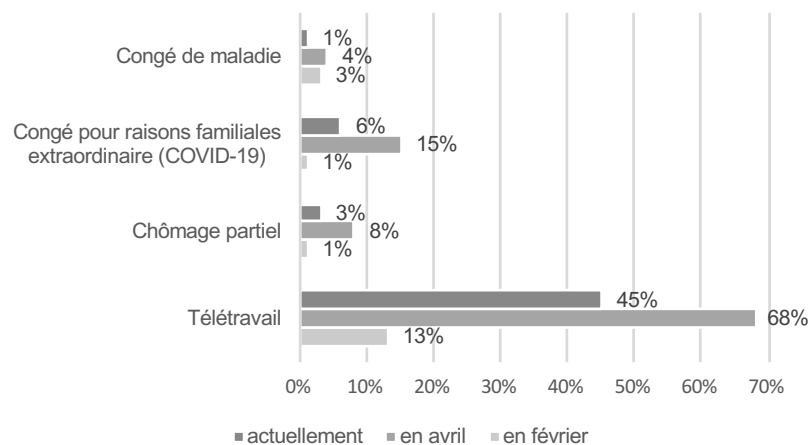
Questions de recherche:

1. Quels sont les impacts économiques en termes d'emploi, le temps de travail, de télétravail, d'épargne, de consommation, etc. ?
2. Quel est l'effet du télétravail « *forcé* » sur la productivité des travailleurs ?
3. Les personnes sont-elles prêtes à contribuer financièrement aux politiques de relance ? Quels types d'objectifs en termes de solidarité sont privilégiés ?

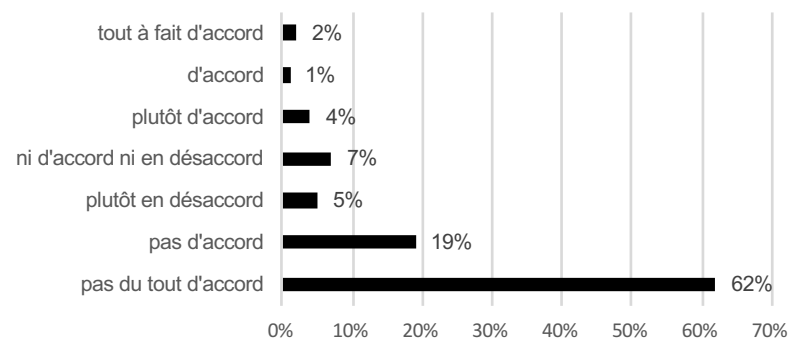


Impacts sur l'emploi?

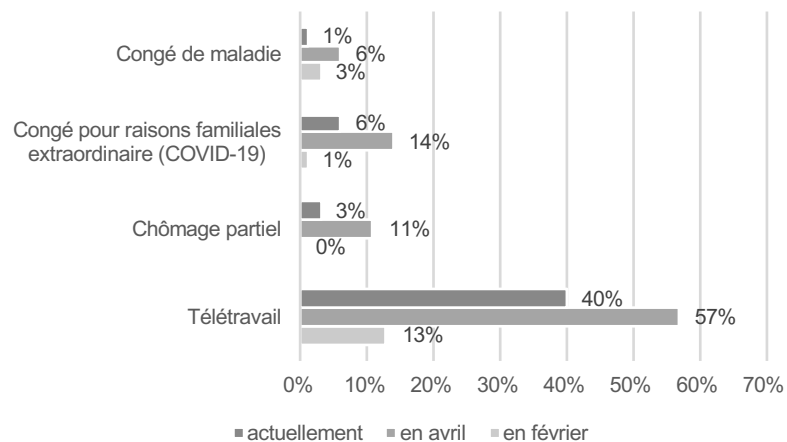
Non pondéré



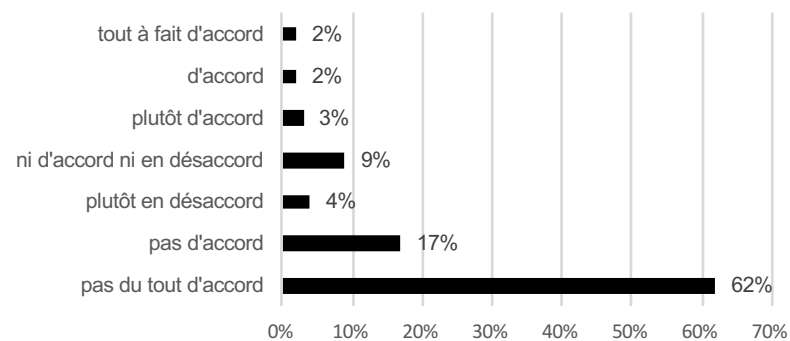
Je risque de perdre mon emploi dans les six prochains mois

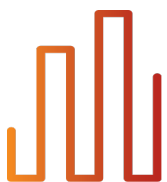


Pondéré



Je risque de perdre mon emploi dans les six prochains mois

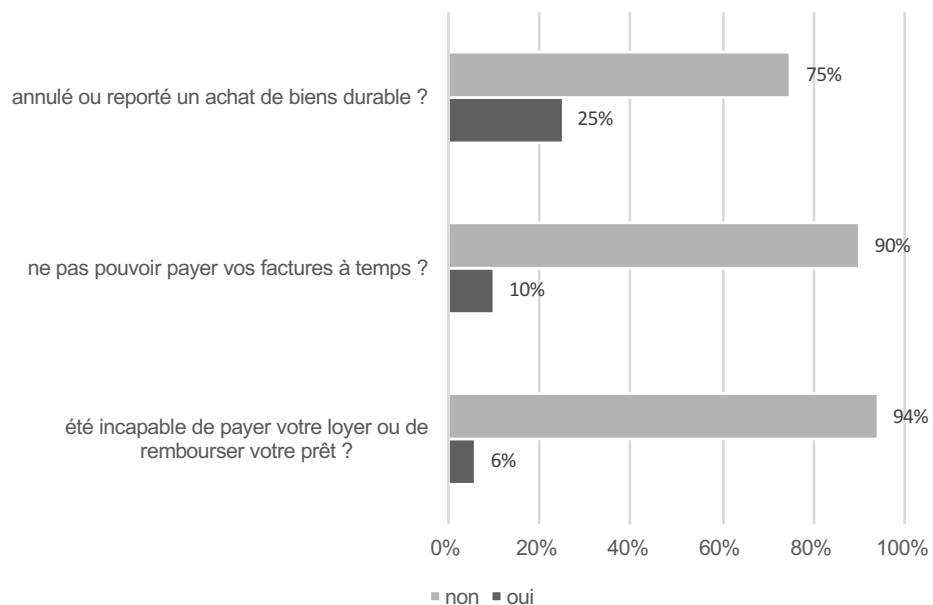




Difficultés financières?

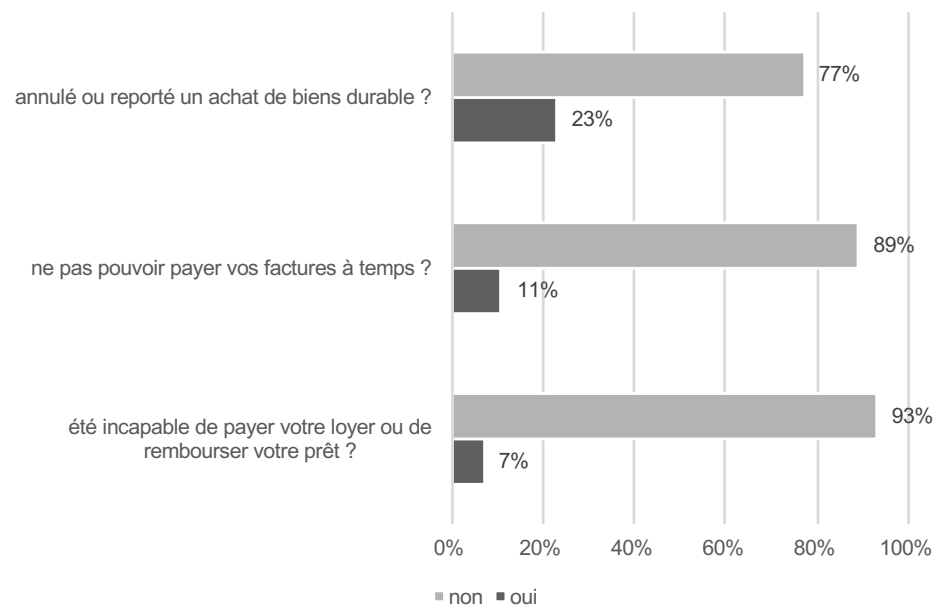
Non pondéré

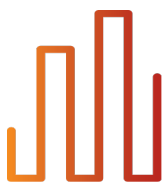
Depuis le confinement, avez-vous ...



Pondéré

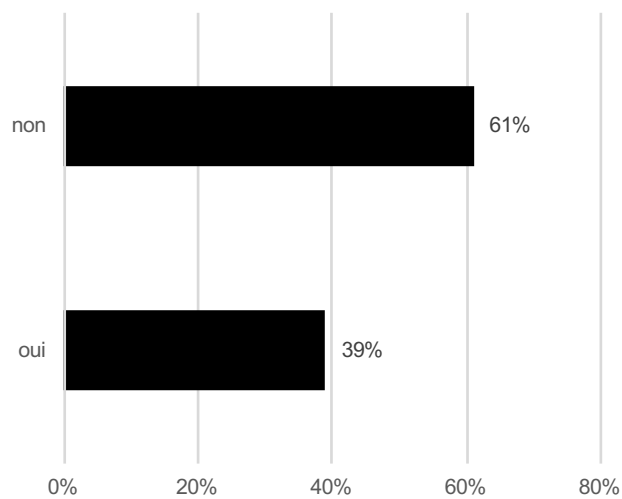
Depuis le confinement, avez-vous ...



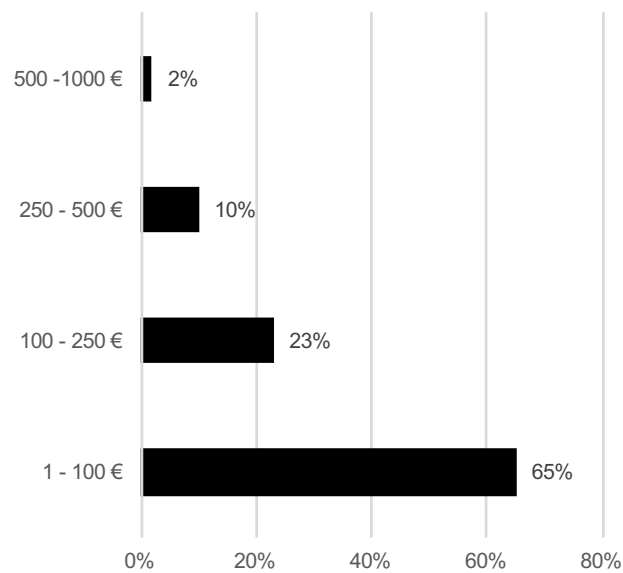


Solidarité financière?

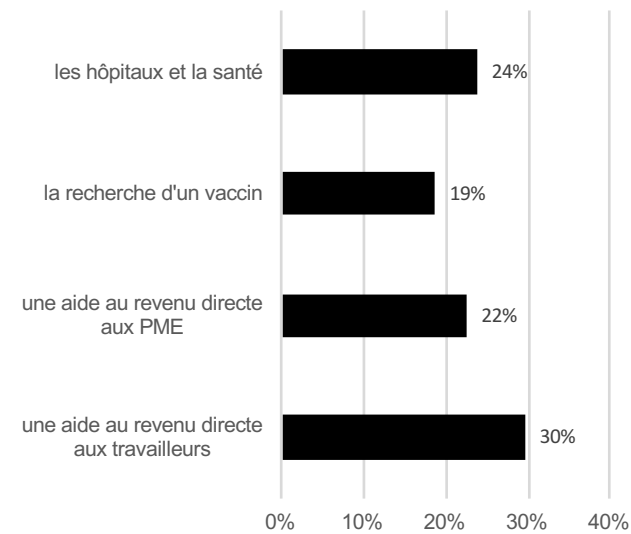
Trouveriez-vous acceptable que le gouvernement augmente l'impôt sur les revenus ?

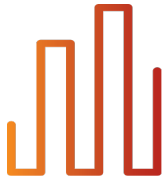


Le montant mensuel ?



L'affectation de l'impôt sur les revenus ?





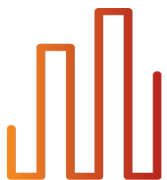
MODULE D – Les activités et la mobilité

Sous-thèmes:

- **Les activités et les déplacements**
- **Les activités physiques et en ligne**
- **Le télétravail**
- **La perception à l'égard de la mobilité**

Questions de recherche:

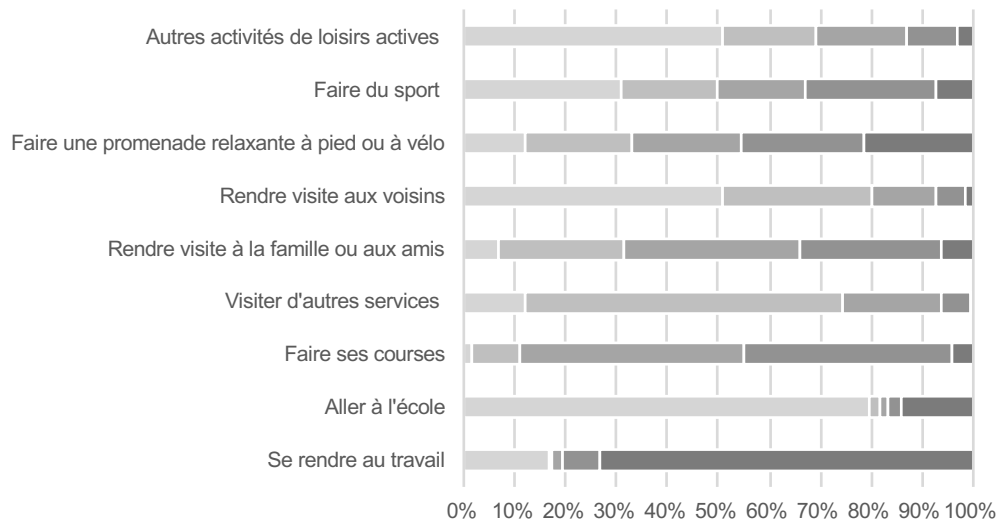
1. Quels sont les impacts sur la mobilité en termes de fréquence des déplacements, moyens de transport utilisés, en termes de distances parcourues et de temps ?
2. Dans quelle mesure les interactions/activités physiques sont-elles remplacées par des interactions/activités en ligne ?
3. Dans quelle mesure le domicile et le quartier sont-ils perçus comme adéquatement équipés pour mener vie privée et professionnelle pendant une pandémie ?



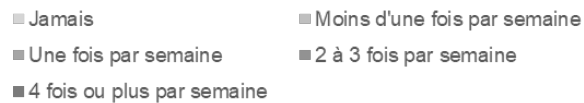
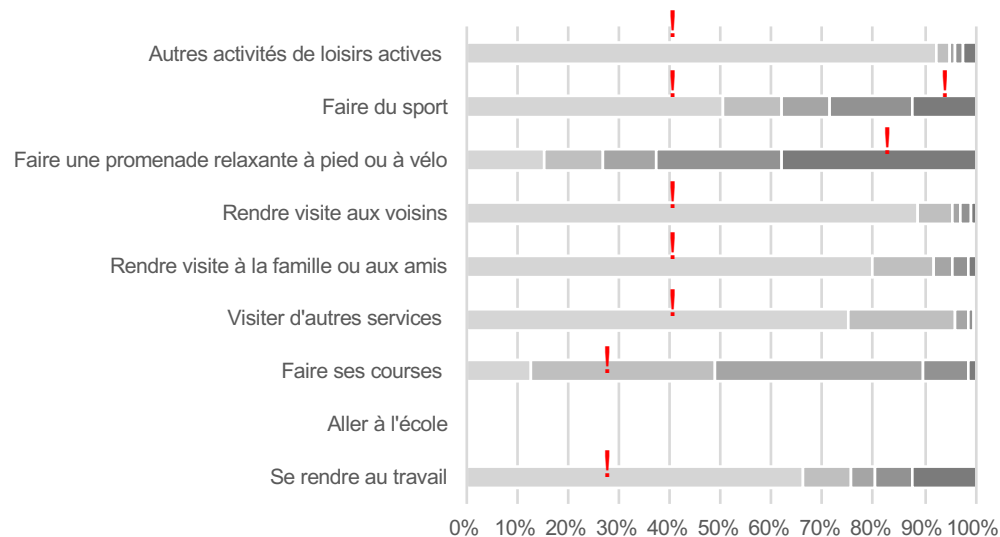
Les activités hors du domicile

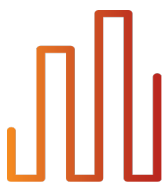
La fréquence des activités quotidiennes hors du domicile

en février



en avril

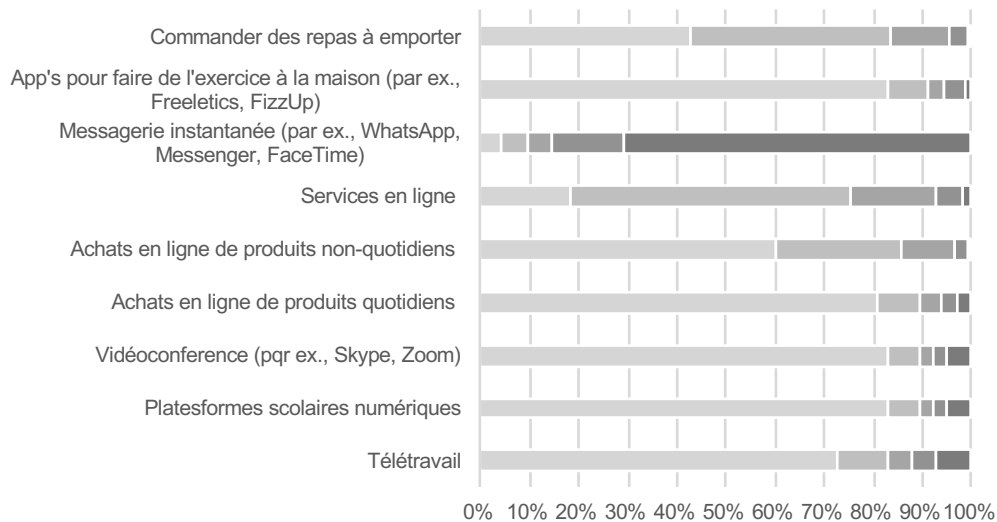




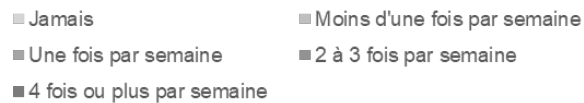
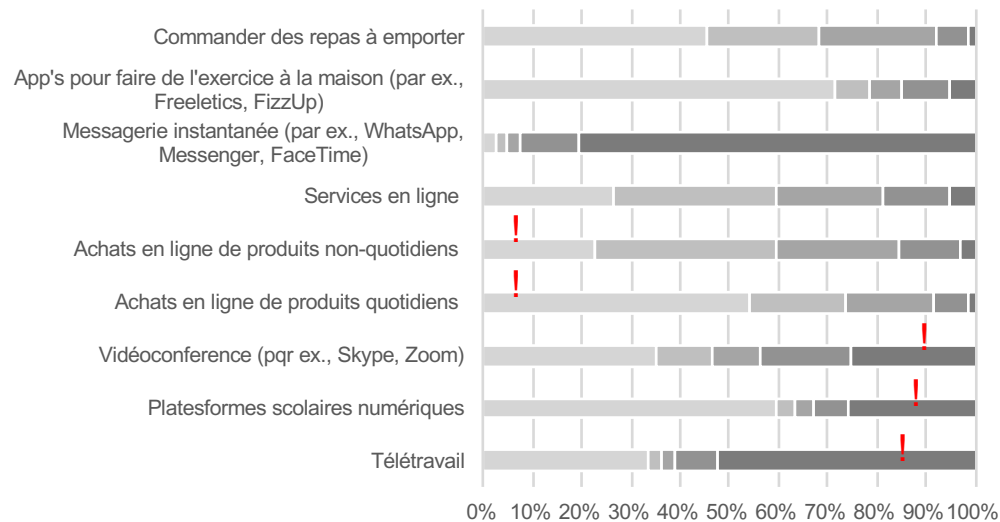
Les activités physiques et en ligne

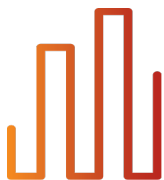
Combien de fois par semaine avez-vous pratiqué les activités numériques/digitales suivantes ?

en février



en avril





Le télétravail

Les trois principaux avantages du télétravail ?

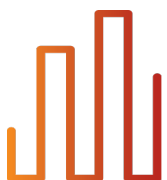
1. Je n'ai pas besoin de me déplacer pour travailler (19.8%)
2. Je peux combiner le travail avec d'autres choses (18.8%)
3. Je dispose de plus de temps (13.1%)

[Je n'y vois aucun avantage (5.5%)]

Les trois principaux inconvénients du télétravail ?

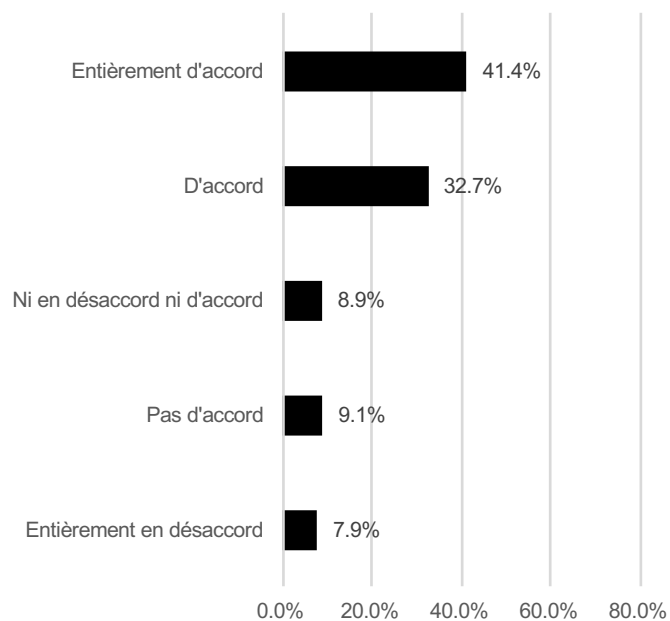
1. Manque de contacts sociaux (28.6%)
2. Plus difficile de maintenir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (17.5%)
3. Mon travail est difficile à faire sans contact direct (13.1%)

[Je n'y vois aucun inconvénient (32.7%)]

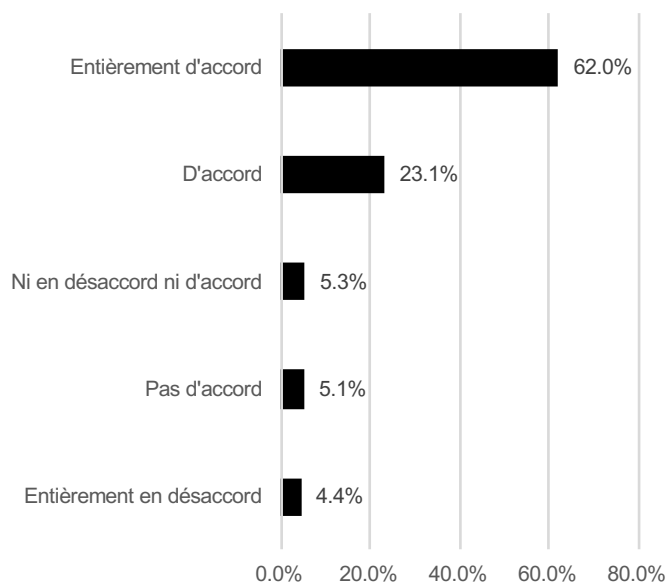


Les sentiments à l'égard de la mobilité

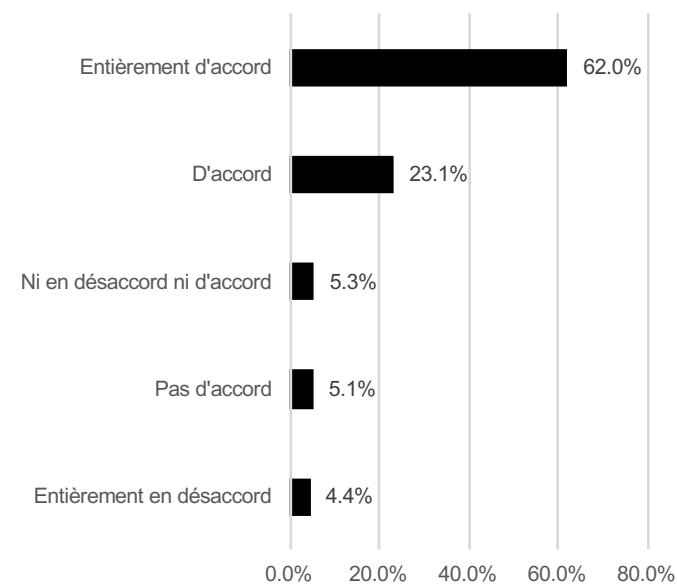
J'ai fait mes achats en dehors des heures de pointe pour éviter la foule dans les magasins

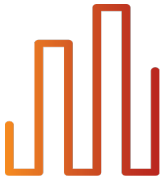


J'ai essayé d'éviter autant que possible les endroits très fréquentés et bondés comme les magasins, les parcs publics, etc.



J'ai essayé d'éviter autant que possible les endroits très fréquentés et bondés comme les magasins, les parcs publics, etc.





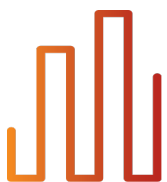
MODULE E – La santé et le mode de vie

Sous-thèmes:

- **Le COVID-19**
- **La santé physique**
- **La santé mentale et le bien-être**
- **L'accès aux soins de santé pendant une pandémie**

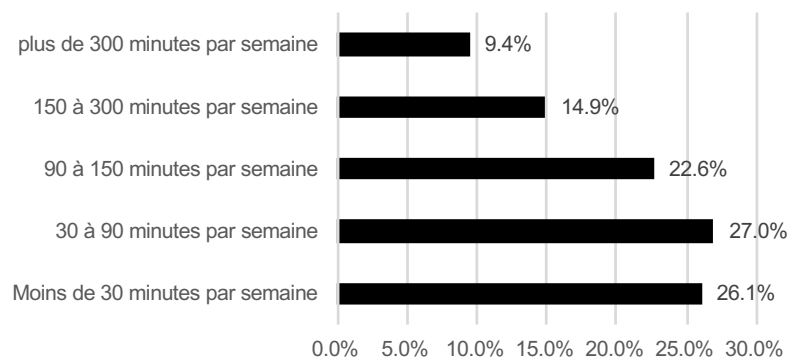
Questions de recherche :

1. Quels sont les impacts *indirects* sur la santé induits par les changements en termes d'activités physiques et de consommation en cigarettes et alcool ?
2. Quels sont les impacts en termes de bien-être et plus particulièrement de bien-être mental et qui est touché de quelle manière (+ / -) ?
3. Dans quelle mesure la population a-t-elle encore (eu) accès à des soins de santé (non urgents) pendant la pandémie ?

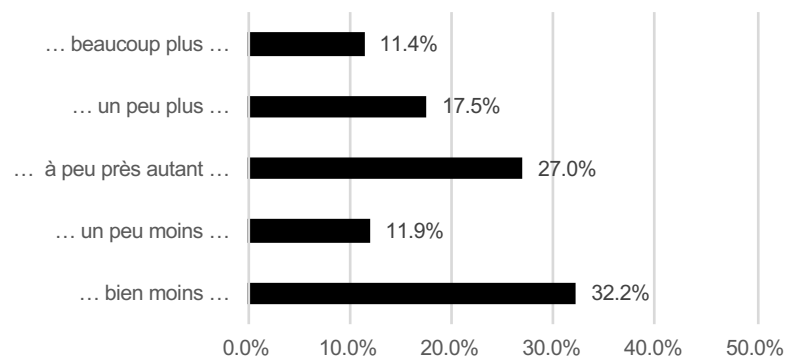


La santé physique

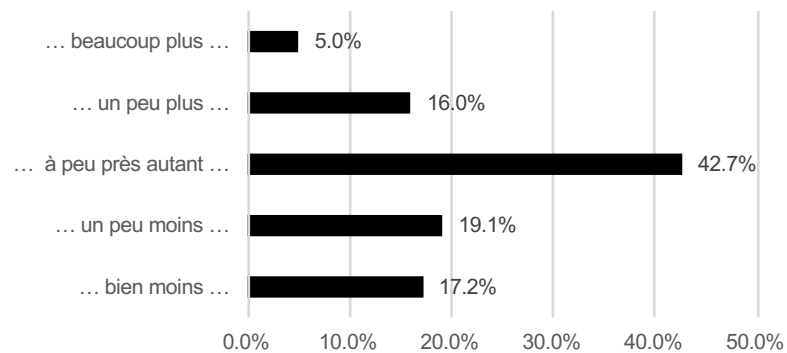
Temps consacré à des activités physiques modérées et vigoureuses - en février

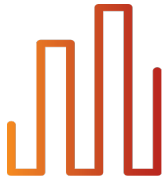


J'ai ... pratiqué des activités physiques en avril 2020 en comparant avec février 2020



Actuellement, je pratique ... des activités physiques en comparant avec avril 2020

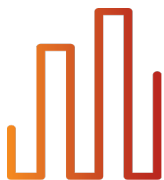




La santé mentale et le bien-être

Une liste de différents indicateurs de santé mentale

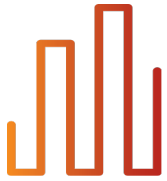
- La concentration
- La perte du sommeil
- Passer le temps de manière constructive
- La capacité de prendre des décisions
- Le sentiment d'être sous pression
- La capacité de résoudre des problèmes
- Pouvoir profiter des activités quotidiennes
- Faire face aux problèmes
- Être malheureux(se) ou déprimé(e)
- La perte de confiance en soi-même
- Le sentiment d'être inutile
- Être raisonnablement heureux(se), tout bien considéré



La santé mentale et le bien-être

Une liste de différents indicateurs de santé mentale

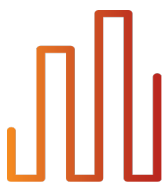
- **La concentration** (41.7% moins que d'habitude)
- La perte du sommeil
- Passer le temps de manière constructive
- La capacité de prendre des décisions
- **Le sentiment d'être sous pression** (45.7% plus que d'habitude)
- La capacité de résoudre des problèmes
- Pouvoir profiter des activités quotidiennes
- Faire face aux problèmes
- **Être malheureux(se) ou déprimé(e)** (40.1% plus que d'habitude)
- La perte de confiance en soi-même
- Le sentiment d'être inutile
- Être raisonnablement heureux(se), tout bien considéré



La santé mentale et le bien-être

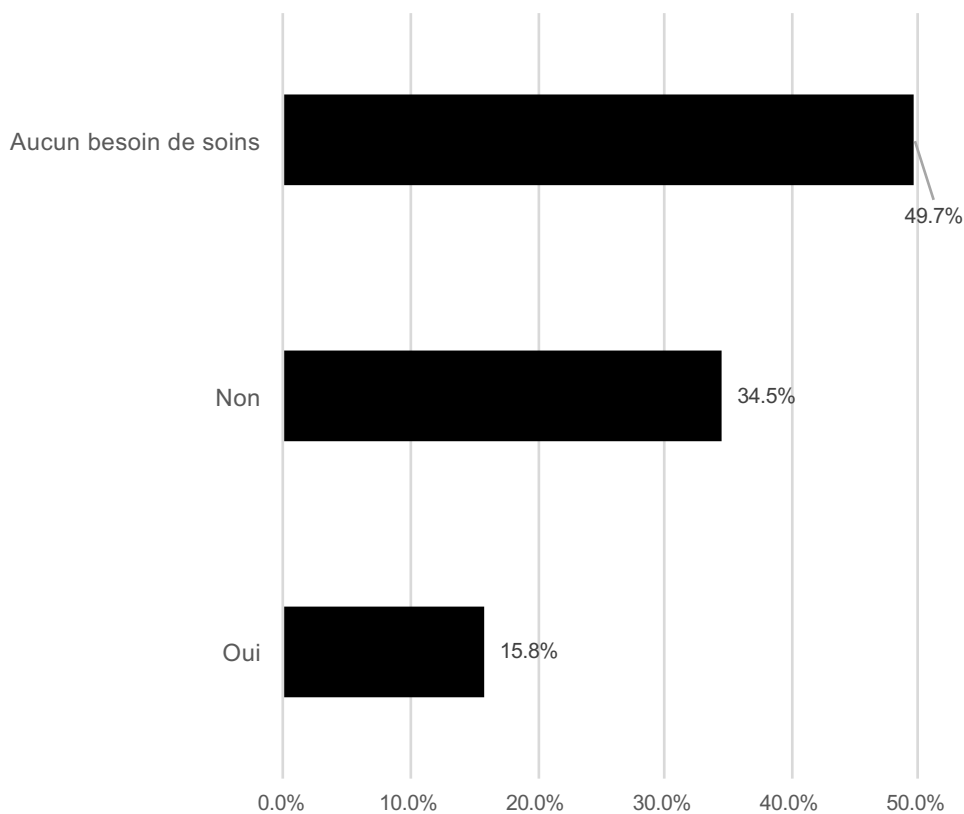
Une liste de différents indicateurs de santé mentale

- La concentration
- **La perte du sommeil** (35.8% pas du tout)
- Passer le temps de manière constructive
- La capacité de prendre des décisions
- Le sentiment d'être sous pression
- La capacité de résoudre des problèmes
- **Pouvoir profiter des activités quotidiennes** (58.5% plus que d'habitude)
- Faire face aux problèmes
- Être malheureux(se) ou déprimé(e)
- La perte de confiance en soi-même
- **Le sentiment d'être inutile** (61.1% pas du tout)
- Être raisonnablement heureux(se), tout bien considéré

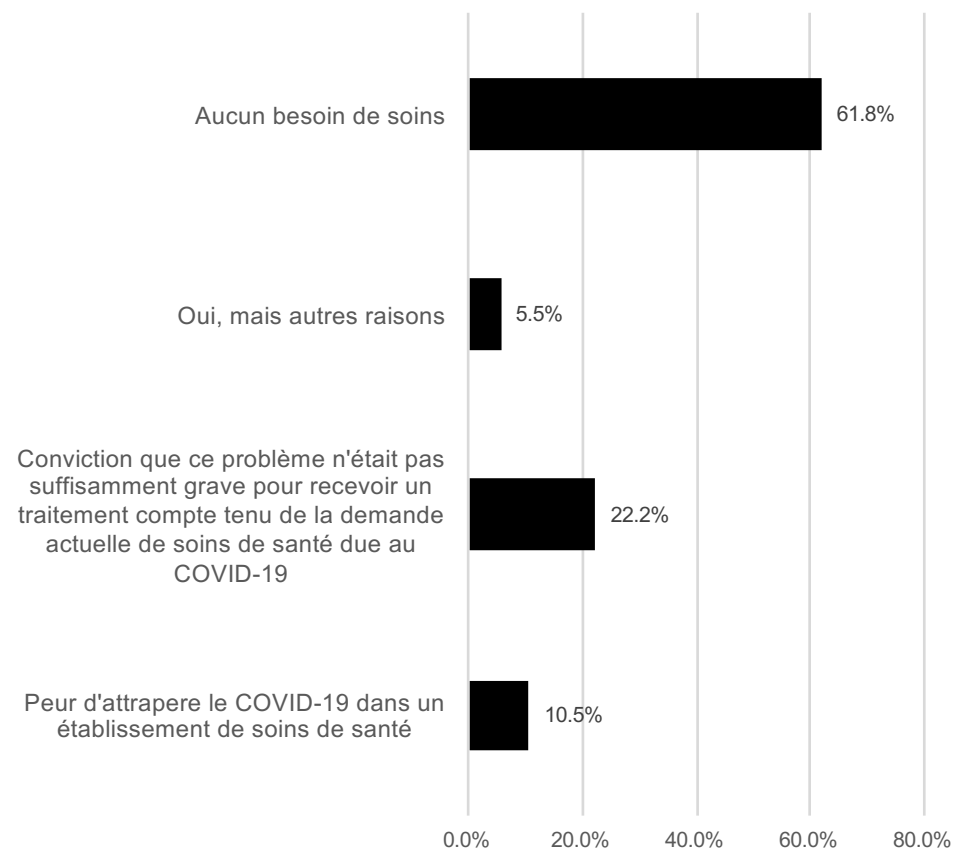


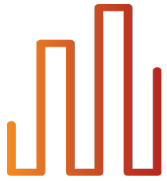
L'accès aux soins de santé pendant une pandémie

Avez-vous eu besoin des soins mais le temps nécessaire pour obtenir un rendez-vous a été trop long ?



Avez-vous eu besoin des soins mais ne les avez pas demandés pour les raisons suivantes ?





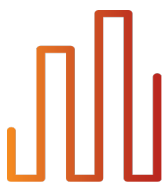
MODULE F – Les interactions au sein des ménages

Sous-thèmes:

- **La répartition des tâches ménagères**
- **La garde d'enfants**
- **L'utilisation de temps**

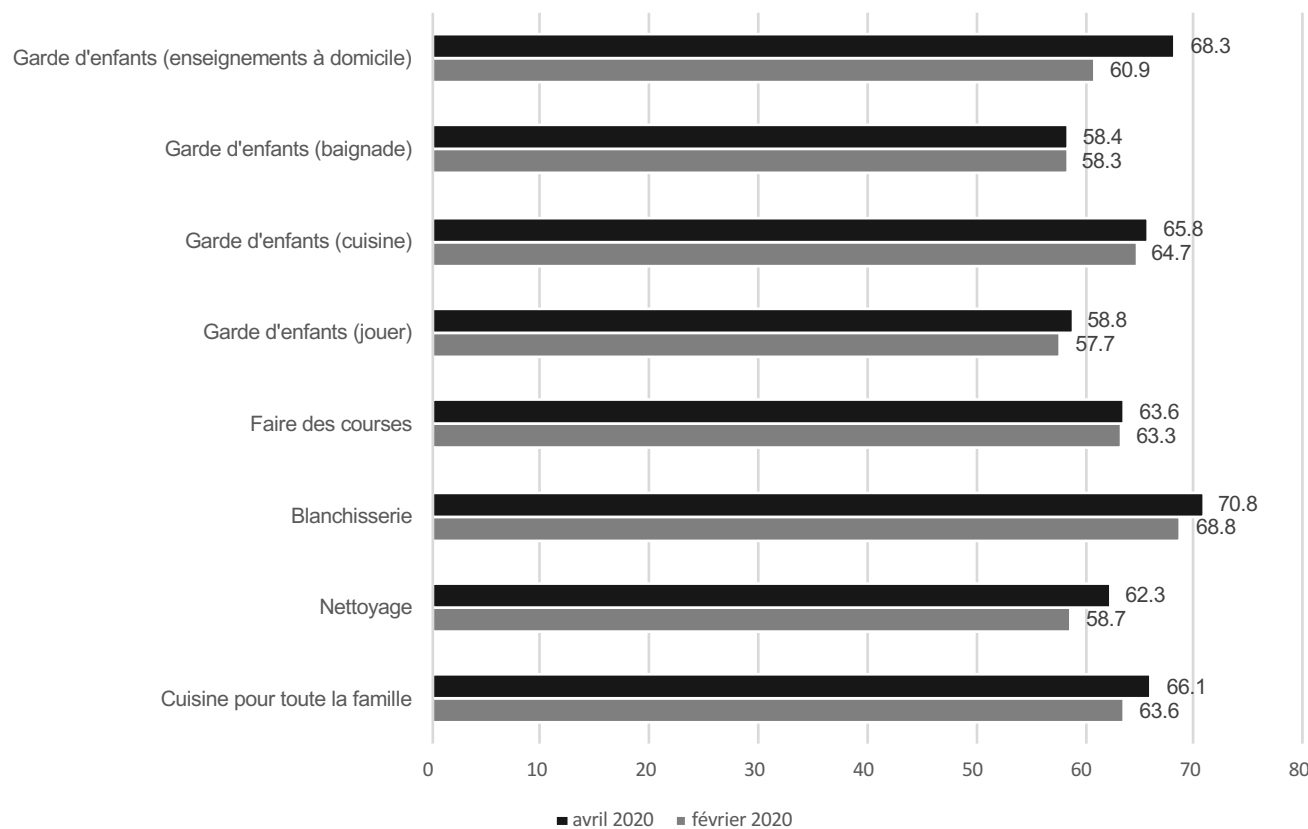
Questions de recherche:

1. La pandémie a-t-elle créé un plus grand déséquilibre dans la répartition des tâches ménagères au sein de votre ménage, ou non ?
2. Comment organiser la garde des enfants en période de travail à domicile et de distanciation sociale ?
3. Quelles sont les activités auxquelles vous avez consacré plus ou moins temps pendant le confinement ? Et est-ce que ces variations sont également réparties pour les deux partenaires ?

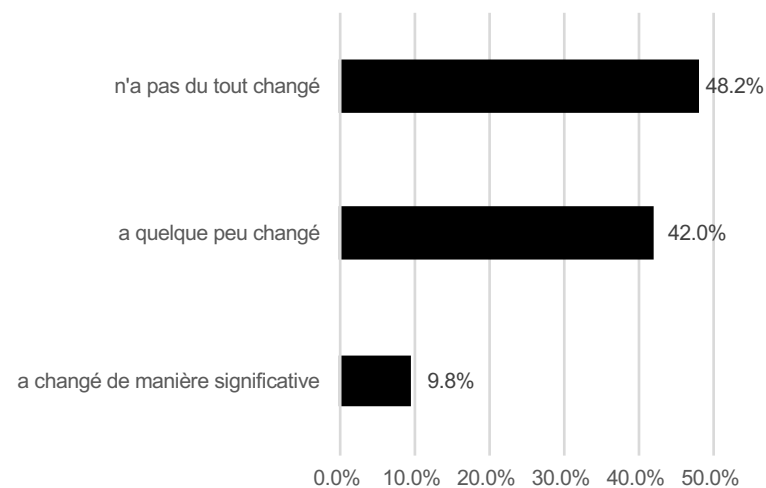


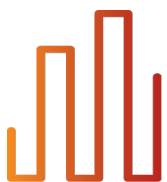
La répartition des tâches ménagères

Quel est votre part des activités quotidiennes suivantes par rapport à la part de votre partenaire ? (en %)



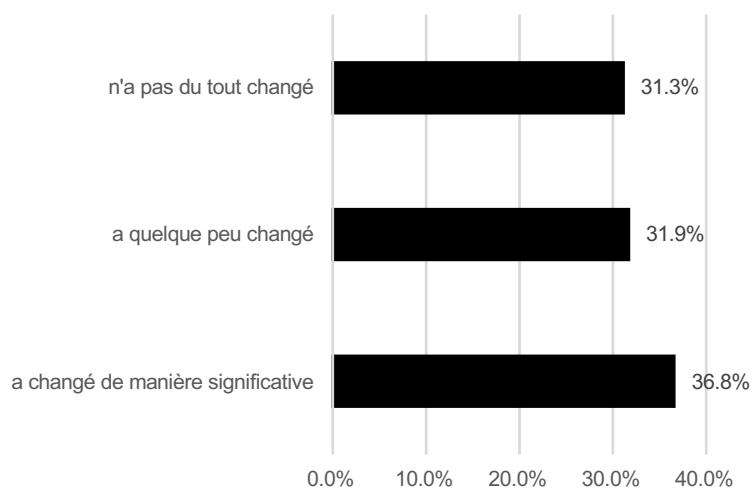
Tout compte fait, l'organisation de nos tâches ménagères...





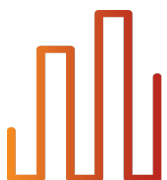
La garde d'enfants

Au final, l'organisation de la garde des enfants ...



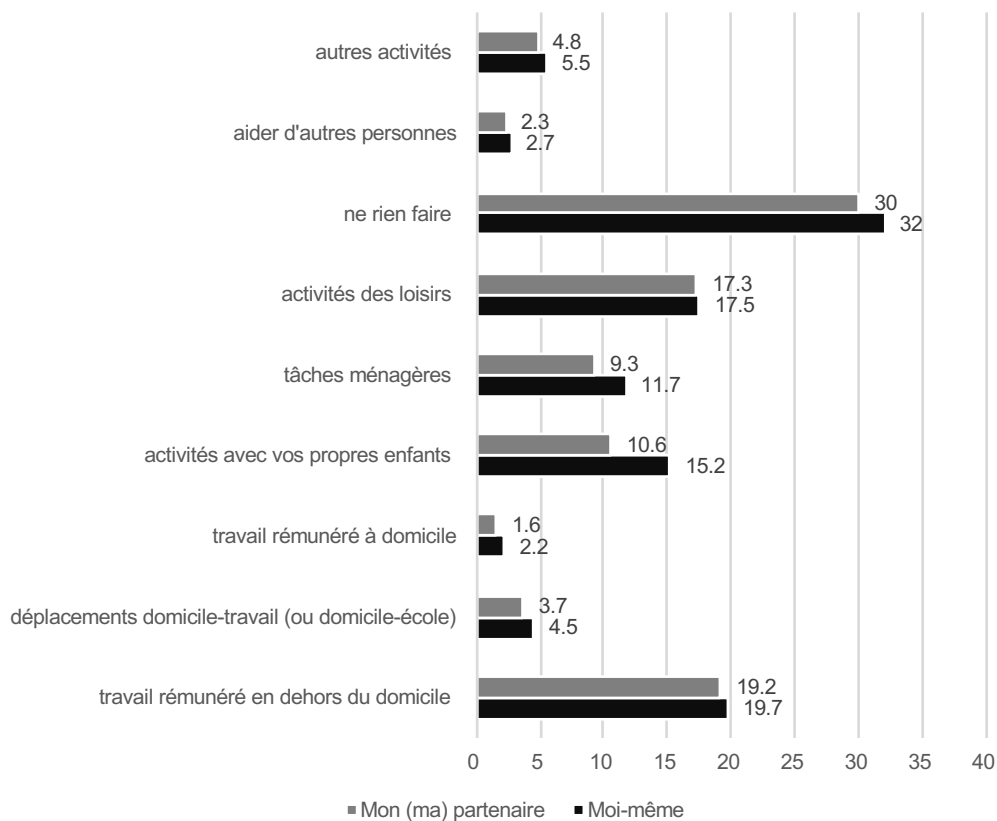
Les trois principaux types d'arrangements professionnels et familiaux

1. Mon (ma) partenaire et moi avons continué à travailler et avons partagé la garde des enfants (36.4%)
2. Chaque jour est différent (16.3%)
3. Mon (ma) partenaire a continué à travailler, et je me suis occupé(e) de notre (nos) enfants (14.0%)

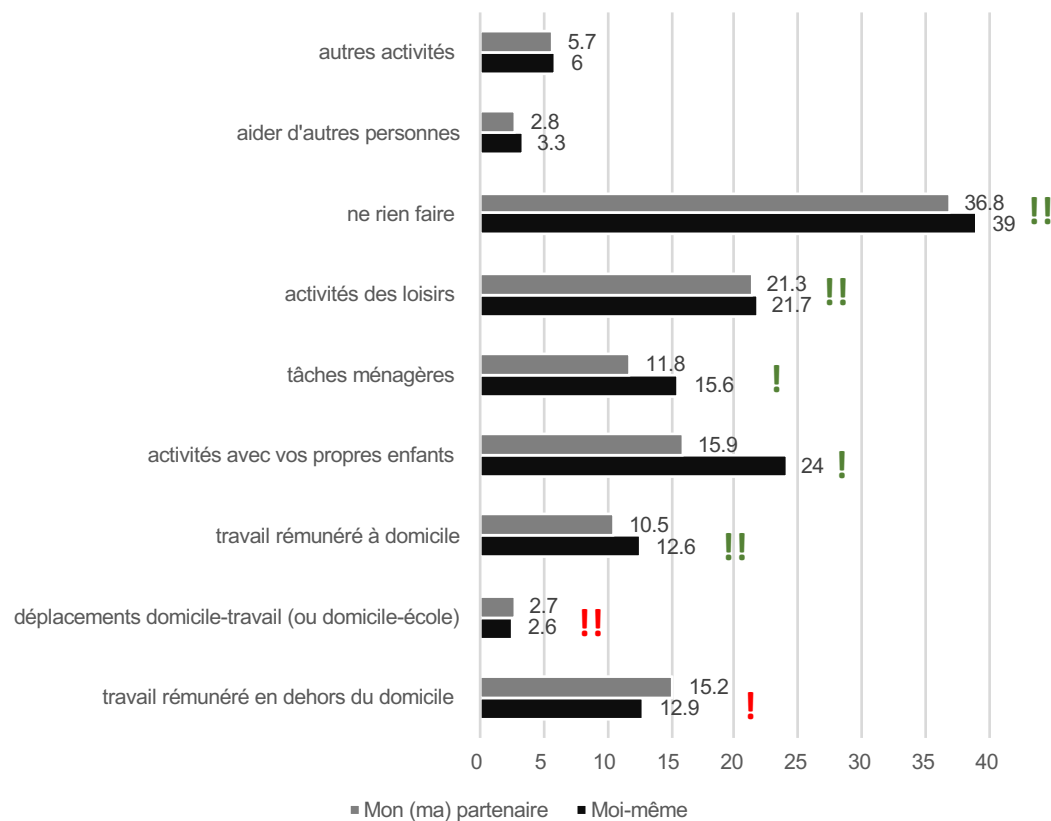


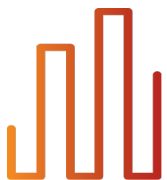
L'utilisation du temps

Nombres d'heures consacrées à des activités suivantes au cours d'une semaine type avant le confinement

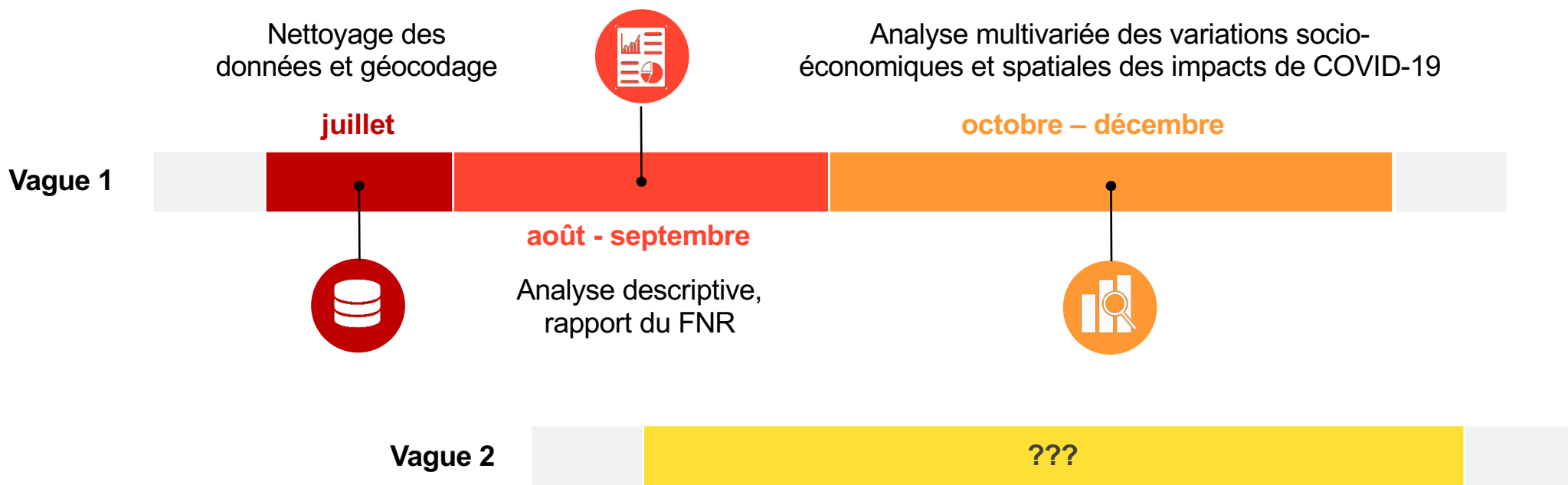


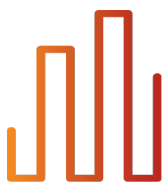
Nombres d'heures consacrées à des activités au cours de 7 jours précédant aujourd'hui





Les prochaines étapes





Merci pour votre attention !

pour plus d'informations:

martin.dijst@liser.lu (PI LISER)
conchita.dambrosio@uni.lu (PI Uni.lu)